



*Bureau des radiocommunications*

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

**Circulaire administrative  
CACE/605**

Le 15 février 2013

**Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications, aux Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R**

**Objet: Commission d'études 5 des radiocommunications (Services de terre)**

- **Approbation de trois Recommandations UIT-R révisées**
- **Suppression d'une Recommandation UIT-R**

Dans la Circulaire administrative CACE/594 datée du 6 décembre 2012, trois projets de Recommandation UIT-R révisée ont été soumis pour approbation, conformément à la procédure prévue dans la Résolution UIT-R 1-6 (§ 10.4.5). De plus, la Commission d'études a proposé la suppression d'une Recommandation UIT-R.

Les conditions régissant cette procédure ont été satisfaites au 6 février 2013.

Les Recommandations approuvées seront publiées par l'UIT et vous trouverez dans l'Annexe 1 de la présente Circulaire leurs titres ainsi que les numéros qui leur ont été attribués. L'Annexe 2 contient la Recommandation supprimée.

François Rancy  
Directeur du Bureau des radiocommunications

**Annexes: 2**

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 5 des radiocommunications
- Etablissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-R
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

## **Annexe 1**

### **Titres des Recommandations approuvées**

Recommandation UIT-R M.629-1

Doc. 5/BL/2

**Utilisation par le service de radionavigation des bandes de fréquences  
2 900-3 100 MHz, 5 470-5 650 MHz, 9 200-9 300 MHz,  
9 300-9 500 MHz et 9 500-9 800 MHz**

Recommandation UIT-R M.824-4

Doc. 5/BL/3

### **Caractéristiques techniques des balises radar**

Recommandation UIT-R M.1457-11

Doc. 5/BL/4

**Spécifications détaillées des interfaces radioélectriques de Terre des  
télécommunications mobiles internationales 2000 (IMT-2000)**

## Annexe 2

### Recommandation supprimée

<b>Recommandation UIT-R</b>	<b>Titre</b>
F.760-1	Protection des faisceaux hertziens de Terre en visibilité directe contre les brouillages causés par le service de radiodiffusion par satellite dans les bandes au voisinage de 20 GHz

---